

Alerte des agents du SIP de Dijon et Amendes à la Direction

Madame la Directrice,

Les organisations syndicales vous ont fait savoir **le mal être des collègues affectés au SIP de Dijon et Amendes**, notamment à l'occasion du CSAL du 8 Avril 2025 mais également par un mel en date du 17 Avril 2025.

A ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée par la Direction directement auprès des agents.

Alors que la campagne IR n'a pas encore débutée officiellement, les contribuables affluent en très grand nombre par tous les canaux qui leur sont proposés depuis fin mars (par exemple, **300 personnes dont 110 reçues dans les box** « assiette » pour les demandes complexes ce mardi 22/04 au matin). L'accueil s'est terminé à 12h45, malgré un filtrage dès 11h.

Nous, agents du SIP de Dijon, avons un sentiment d'abandon par l'ensemble de la chaîne hiérarchique (responsables locaux du SIP, Direction locale de la DRFIP21, DGFIP) et ressentons un mal être grandissant et un épuisement pour certains d'entre nous.

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur cette situation qui se dégrade de jour en jour. Au vu des moyens alloués et présents, nous estimons que nous ne sommes plus en mesure de faire face à cette charge de travail et cette affluence constatée et de fait, un travail très insatisfaisant .

Aussi, nous souhaitons :

- des moyens humains supplémentaires sur cette période
- un allègement du renfort téléphonique national
- une diminution de l'accueil, en tenant compte des périodes de vacances scolaires (suivant les départements) pour l'accueil sur rendez-vous physique et téléphonique.
- une meilleure organisation de la campagne IR par l'établissement d'un planning officiel arrêté et non modifiable
- une fermeture anticipée de l'accueil physique en cas de très forte affluence
- un soutien moral de la Direction et de l'ensemble de la hiérarchie
- des applications en état de marche

Les agents soussignés sollicitent une visite au SIP de votre part et de la Direction afin d'évoquer ces problématiques.

Par ailleurs, nous sommes prêts à cesser le travail à une date ultérieure (conformément aux préavis déposés par plusieurs organisations syndicales dans la période) pour faire entendre notre mécontentement et nos revendications.

[illegible]